

Mobilité étudiante, enseignante et du personnel de l'INSHEA [1]



La mobilité en Europe est un moment privilégié du cursus qui offre à l'étudiant ou à l'enseignant la possibilité d'autres expériences pédagogiques, de s'initier à de nouveaux sujets d'étude, de découvrir un pays, d'approfondir une langue, d'affiner ainsi son projet personnel et d'améliorer son employabilité.

Les mobilités s'inscrivent dans la stratégie internationale de l'établissement.

Vidéo : Jackson et Philippe, diplômés du master « Conseiller en accessibilité et accompagnement », parlent de leur stage à l'étranger

L'objectif

Pour les étudiants, l'acquisition de compétences linguistiques, interculturelles et professionnelles favorise le développement personnel ainsi qu'une meilleure insertion sur le marché du travail européen.

Pour les enseignants et l'ensemble des personnels des établissements d'enseignement supérieur, l'acquisition et le partage de connaissances et de savoir-faire participent à l'amélioration de la qualité des enseignements, tout en renforçant les coopérations entre établissements européens et les entreprises.

L'INSHEA a obtenu des financements Erasmus+ au titre de la Mobilité de l'enseignement supérieur. Les étudiants, enseignants et personnels qui souhaiteraient bénéficier d'une mobilité en Europe, peuvent consulter les tableaux ci dessous et se rapprocher du service des relations internationales pour de plus amples informations (01 41 44 31 23).

Les étudiants en situation de handicap peuvent demander des aides financières complémentaires sur justificatifs. Pour plus d'informations vous pouvez [télécharger le document pour faire une demande d'aides financières complémentaires](#) [2][Fichier Word; 1,71 Mo] et vous adresser au service des relations internationales de l'INSHEA qui vous guidera dans vos démarches.

Mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur

Conditions du programme Erasmus+

| Pour qui ? | Pourquoi faire ? |
|---|---|
| Étudiant inscrit dans un cursus d'enseignement supérieur : cycle court, licence, master et doctorat | <ul style="list-style-type: none"> • Mobilité d'étude • Mobilité d'étude incluant une période de stage • Mobilité de stage |
| Diplômés récents de l'enseignement supérieur jusqu'à 1 an (date de fin de stage) après l'obtention du Diplôme | Mobilité de stage |

Critères de sélection de l'étudiant

- Compétences linguistiques
- Motivation de l'étudiant

Dates à retenir

- Envoi de la lettre de motivation + CV avant le 31 octobre de l'année universitaire à : international@inshea.fr [3]

La lettre devra mentionner : le niveau de langue (anglais et/ou langue du pays) + le projet pédagogique, dans la mesure où ce stage s'inscrit dans un projet + la motivation pour partir en mobilité + l'engagement de respecter les règles propres au financement d'Erasmus+

- les résultats de la sélection auront lieu en novembre.

Comité de sélection

Le comité de sélection sera composé d'un représentant pédagogique et d'un représentant du Service des Relations Internationales et Partenariats.

Informations sur les bourses de stage Erasmus+

Le taux des frais de séjour par mobilité de stage sont les suivants (indemnité mensuelle):

- Groupe 1 entre 350 et 450€/mois
- Groupes 2 et 3 entre 300 et 400€/mois

| Groupes de pays Erasmus | Listes des pays de chaque groupe |
|--|---|
| Groupe 1 Pays du programme avec un cout de la vie élevé | Autriche, Danemark, Finlande, France, Lichtenstein, Norvège, Suède, Suisse, Royaume |
| Groupe 2 Pays du programme avec un cout de la vie moyen | Belgique, Croatie, République Tchèque, Ch Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Po Espagne, Turquie |
| Groupe 3 Pays du programme avec un cout de la vie bas | Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie Roumanie, Slovaquie, Ancienne République Macédoine |

Mobilité des personnels de l'enseignement supérieur

Conditions du programme Erasmus+

| Pour qui ? | Pourquoi faire ? |
|---|---|
| Personnels enseignants (accessibilité pour les doctorants sous contrat) | Mission d'enseignement dans un établissement partenaire |
| Personnels enseignants et administratifs (accessibilité pour les doctorants sous contrat) | <ul style="list-style-type: none"> • Stage d'observation • Formation dans un établissement ou autre organisation pertinent • Participation à un cours structuré ou cours de langue |
| Invitation des personnels provenant d'entreprises étrangères | Mission d'enseignement dans l'établissement |

L'ensemble des personnels est informé de l'existence de ces bourses de formation et d'enseignement et est invité à faire connaître son projet de formation (période, lieu, argumentaire...).

Un comité de sélection se réunira tout au long de l'année universitaire pour évaluer les demandes.

Critères de sélection du personnel

La sélection du personnel se fait en fonction de la stratégie d'internationalisation de l'établissement, du dossier de candidature, de la capacité linguistique et de la motivation du candidat... et en fonction des places disponibles.

Informations sur les bourses de mobilité des personnels

Frais de séjour

Pour la mobilité des personnels de l'éducation, le programme Erasmus+ répartit les pays participant au programme en 4 catégories selon le niveau du coût de la vie dans chacun de ces pays et module les taux de bourse suivant cette classification.

Il ne s'agit pas de taux minima ou maxima mais bien de montants fixes.

| Pays de destination | Taux journalier jusqu'au 14ème jour |
|---|-------------------------------------|
| Groupe 1 Danemark, Irlande, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni | 112 € |
| Groupe 2 Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République Tchèque, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pologne, Roumanie, Turquie | 98 € |
| Groupe 3 Ancienne République yougoslave de MAcédine, Allemagne, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Espagne | 84 € |
| Groupe 4 Croatie, Estonie, Lituanie, Slovénie | 70 € |

Frais de voyage

La contribution aux frais de voyage porte sur les trajets « aller et retour » vers le lieu du séjour. Elle est calculée sur base de la distance parcourue selon les tranches kilométriques et les montants repris dans le tableau ci-dessous.

Attention, seul le trajet aller doit être pris en compte dans la détermination de la distance et du taux.

| Distance KM | Taux |
|-------------------|--------|
| Moins de 100 KM | 20 € |
| 100 KM - 499 KM | 180 € |
| 500 KM - 1999 KM | 275 € |
| 2000 KM - 2999 KM | 360 € |
| 3000 KM - 3999 KM | 530 € |
| 4000 KM - 7999 KM | 820 € |
| Plus de 8000 KM | 1300 € |

Mobilité internationale ; Conditions du programme Erasmus+

Depuis 2015 la mobilité internationale offre de nouvelles opportunités aux étudiants, enseignants et personnels. Ce programme propose des mobilités internationales entrantes et sortantes.

Les objectifs de l'action :

- Permettre à des étudiants et personnels d'effectuer une mobilité vers ou à partir des pays partenaires du programme Erasmus+;
- Soutenir l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur;
- Mettre en avant la richesse et l'attractivité de l'Enseignement Supérieur Européen;
- Promouvoir la coopération avec les pays partenaires en lien avec la politique extérieure.

Cette action doit conduire à la réalisation d'un projet de mobilités cohérent avec la stratégie internationale des établissements concernés – projet nécessitant un programme de travail précis.

De la mobilité entrante et sortante pour les étudiants de l'enseignement supérieur :

- Période d'études: à partir de la 2ème année d'études supérieures pour une durée allant de 3 mois à 12 mois à destination ou en provenance des pays partenaires;
- Depuis peu, il est possible d'effectuer une mobilité de stage dès la première année d'étude supérieure.

De la mobilité entrante et sortante pour les personnels de l'enseignement supérieur :

- Mission d'enseignement : d'une durée de 5 jours à 2 mois, hors voyage, et minimum 8 heures d'enseignement à destination ou en provenance des pays participants;
- Période de formation : d'une durée de 5 jours à 2 mois, hors voyage, pour une période de stage ou d'observation au sein d'un établissement de l'enseignement supérieur. Les activités éligibles peuvent être des cours structurés, des formations linguistiques ciblées (les conférences sont exclues).

Pour plus d'information, veuillez contacter le Service des relations Internationales et partenariats de l'INSHEA : international@inshea.fr [4]

Pour plus d'information sur les mobilités : <http://www.erasmusplus.fr> [5]

Dans le cadre du Programme Erasmus+, l'INSHEA est titulaire de la Charte Erasmus : [ErasmusCharterfor](#)



[Higher Education.pdf](#) [6]

Liens

- [1] <https://inshea.fr/fr/content/mobilit%C3%A9-%C3%A9tudiante-et-enseignante-%C3%A0-lins-hea>
 [2] <https://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/medias/ka103-notedemande-fonds-complementaires.doc>
 [3] [mailto: international@inshea.fr](mailto:international@inshea.fr)
 [4] <mailto:international@inshea.fr>
 [5] <http://www.erasmusplus.fr>

[6] https://inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/medias/Erasmus%20Charter%20for%20Higher%20Education_0.pdf